

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, c'est une question qui intéresse au plus haut point le ministère de l'Industrie et du Commerce, mon ministère et le gouvernement tout entier.

Mme MacInnis: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. A défaut d'un comité permanent de la Chambre auquel on pourrait déférer les questions relatives à la consommation, le ministre verra-t-il à ce que soit établi un comité spécial de la Chambre ou un comité mixte de la Chambre et de l'autre endroit, comme celui qui existait auparavant, afin qu'on sache où s'adresser?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit, en réponse à cette question, que l'affaire était à l'étude. Elle a trait aussi aux déclarations que le premier ministre et moi avons faites au sujet de la publication d'un Livre blanc sur les coûts. Il s'agit de deux questions connexes.

LES POSTES

LE RENVOI DE LA MESURE LÉGISLATIVE À UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Postes. Je me demande s'il ne pourrait répondre aujourd'hui à la question posée précédemment et nous dire si le bill sur le ministère des Postes sera déféré à un comité approprié afin de permettre à tous les intéressés de présenter leurs instances?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, les instances qui pourraient être présentées devant un comité ne seraient guère différentes de celles qu'on a reçues ces dernières années, je crois. J'ai rencontré tous les groupes intéressés au cours des semaines écoulées. Je pense que le bill ne sera étudié que par la Chambre et le comité plénier.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NIGÉRIA—LES INITIATIVES POUR METTRE FIN AU CONFLIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le très honorable représentant a-t-il eu la chance d'étudier le discours prononcé par son illustre prédécesseur à l'Université York, où il déclarait qu'il fallait absolument mettre un terme aux opérations militaires au Nigéria et au Biafra. Par suite de ce discours, le gouvernement songe-

[M. Schreyer.]

t-il à prendre de nouvelles initiatives à cet égard?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le comité chargé d'étudier cette question a siégé jusqu'à une heure ce matin, et nous attendons ses opinions ou ses conseils.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Melvin McQuaid (Cardigan): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Un autre meurtre aurait été commis à Montréal. Le très honorable représentant est-il prêt maintenant à prendre cette affaire au sérieux et à collaborer avec les procureurs généraux...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est inacceptable sous cette forme.

[Français]

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, pour faire suite à la réponse que je recevais à une question que je posais dernièrement au premier ministre, celui-ci peut-il nous dire s'il entend reviser bientôt et officiellement le jugement de 1927 concernant le litige Québec-Terre-Neuve, relativement à la propriété du Labrador? Peut-il faire une déclaration à ce moment-ci?

[Traduction]

LA DÉCLARATION CANADIENNE DES DROITS

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LE RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE SAINTE-CROIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre suppléant de la Justice ou au ministre suppléant des Affaires indiennes, c'est-à-dire à celui des deux qui voudra y répondre.

Ma question a trait à un règlement de la Nouvelle-Écosse qui dit:

Aucun nègre ni aucune personne de couleur ni aucun Indien ne sera enseveli dans le cimetière de Sainte-Croix.

On a récemment refusé d'ensevelir dans ce cimetière un enfant qui n'était pas de race caucasienne. Je me demande si l'un ou l'autre des honorables représentants pourraient examiner cette situation à la lumière de la Déclaration canadienne des droits et au nom de l'égalité et de l'humanitarisme, afin de déterminer s'il s'agit vraiment d'un règlement qui devrait rester en vigueur.